

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

## SEANCE DU Lundi 14 avril 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025015

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

**Présents** : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

**Absents** : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mr Lafont Eric)

**A été nommé secrétaire** : Mme Anne-Marie Bonot

**NOMBRES DE MEMBRES :**

**Afférents au Conseil Municipal : 11**

**En exercice : 11**

**Qui ont pris part à cette délibération : 11**

**Date de la convocation : 31/03/2025**

**Date d'affichage : 01/04/2025**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 030-213001092-20250414-DE2025015-DE

**Objet de la délibération : Autorisation des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre budget 2025**

**Le Conseil Municipal d'Euzet**

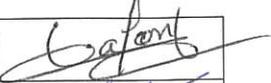
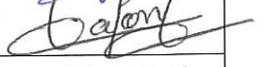
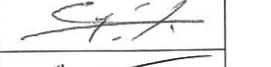
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le Maire à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 %.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Mr le Maire et délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et AUTORISE Mr le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7.5 %

Investissement : 7.5 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le 15/04/2025  
 ID : 030-213001092-20250414-DE2025015-DE

